



Maladie professionnelle et licenciement

Par **axkway4**, le **29/04/2015 à 20:11**

Bonsoir ,j'ai été reconnu maladie professionnelle en décembre 2010 et consolidé 6 mois plus tard. Suite à de nouveaux problèmes de santé Mon médecin me mais en arrêt normal,2 mois après je vois le médecin du travail qui me fait un certificat d'inaptitude à mon poste mais comme il trouve que c'est une rechute demande au médecin traitant de faire une demande de rechute à la sécu .Donc il ne peut pas me faire **[i]un certificat pour inaptitude avec maladie professionnelle pour mon futur licenciement.[/i]**

Je tiens à préciser que mon entreprise ne peut pas me reclasser.Et il juste que la sécu doit accepter ma rechute de maladie pro pour pouvoir faire un licenciement avec double indemnités ,2 mois de préavis payés etc...

Par **P.M.**, le **29/04/2015 à 23:12**

Bonjour,

Si l'employeur est au courant de votre démarche de reconnaissance de maladie professionnelle, il doit en tenir compte...

Par **axkway4**, le **30/04/2015 à 07:55**

Bonjour,oui mais si la rechute n'est pas reconnue ,je serais obligé de lui rendre mes indemnités versés en trop .cordialement

Par **P.M.**, le **30/04/2015 à 09:38**

Bonjour,

Ou ce serait lui qui vous devrait des indemnités complémentaire si la maladie professionnelle était reconnue mais ce n'est pas cette reconnaissance par la CPAM qui est déterminante, il faudrait que l'employeur puisse contester que la maladie n'a pas de caractère professionnel...